

**Le groupe renoue avec les bénéfices,
les actionnaires continuent de percevoir des dividendes,
mais pas d'intéressement pour les salariés.**

13,8 millions d'euros de bénéfices pour l'exercice clos au 30 avril 2015 contre 6,6 millions d'euros de perte pour celui clos au 30 avril 2014. C'est le résultat que nous a annoncé Régis SCHULTZ, lors de la réunion de Comité de Groupe qui s'est tenue le 17 juin 2015 à Paris.

L'explication de Régis sur ces bons résultats :

- Réalisation de notre plan stratégique « Nouvelle Confiance » Investissement dans nos initiatives de croissance : Ouverture de 39 magasins franchisés sur l'exercice, avec une augmentation significative des ventes (franchise rentable dès la première année) ;
- Croissance de plus de 22% des ventes en ligne en France incluant Mistergooddeal.com soit, une pénétration web de plus de 17% des ventes de produits ;
- Développement de l'offre cuisine dans 16 magasins supplémentaires soit, un total de 71 magasins ; et
- Performances renforcées de BCC avec l'acquisition de 18 magasins qui permet de devenir un acteur majeur aux Pays-Bas.
- Surperformance des marchés en France et aux Pays-Bas.
- Elimination des pertes sur nos marchés non stratégiques avec la cession de notre participation dans Datart en République Tchèque et en Slovaquie.

Des « bases solides » dicit régis lui-même, mais qui ne permettront pas aux salariés de Darty de percevoir un intéressement en raison d'un « accord » d'intéressement, non négocié, élaboré par la Direction du Groupe et lié à un objectif groupe qui malgré ces bons résultats n'a pas été atteint.

A surveiller de près, l'évolution de l'activité des centres d'appels et des SAV qui dans le multimédia subissent une baisse importante qui risque de s'accroître avec le développement de « Borne de dépannage soft » en libre-service en magasin ou les comptoirs « filtering ».

L'activité cuisine est également à suivre de près, après des pertes enregistrées, une réorganisation ayant déjà entraîné la suppression du poste de CSC, Régis a annoncé un ralentissement du rythme des futures implantations. La CGT sera particulièrement vigilante sur ces activités et les salariés concernés.

Pour conclure, aux vues de ces résultats, la CGT revendique le droit pour les salariés de bénéficier du fruit de leur travail par une revalorisation des salaires et le versement d'une réserve spéciale de participation en lieu et place de l'intéressement.